



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2024-564-PM

Objet : Arrêté portant réouverture de la circulation sur le boulevard du Pays de Retz entre le rond-point de Joalland et le chemin des Grands Prés

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-1,

Vu le code de la route, notamment les articles L.110-1 et suivants, R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25, R.415-6,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, ainsi que tous les textes modificatifs,

Vu l'arrêté municipal n° 2024-562-PM portant interdiction de circulation sur le boulevard du Pays de Retz entre le rond-point de Joalland et le chemin des Grands Prés

Considérant que les travaux d'élagage ont été réalisés suite à la chute sur le domaine public d'un arbre situé sur la propriété du 21 boulevard du Pays de Retz à La Plaine-sur-Mer

Considérant que la circulation peut être rétablie,

ARRÊTE

Article 1 : A compter de ce jour, lundi 25 novembre 2024, le boulevard du Pays de Retz est réouvert à la circulation.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Retz
- Monsieur le Chef de centre de secours de Préfailles/La Plaine-sur-Mer
- Monsieur le responsable du service de Police municipale de La Plaine-sur-Mer
- Monsieur le responsable des services techniques communaux.

La Plaine-sur-Mer, le 24 novembre 2024

Séverine MARCHAND
Maire

